



Date de dépôt : 13 août 2025

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de Louise Trottet : Cycle** **d'orientation à 1000 élèves : quid de la dotation en personnel non** **enseignant ?**

En date du 20 juin 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

L'actualité récente ramène sur le devant de la scène la question des effectifs des cycles d'orientation, en particulier celui de Cayla – le même qui en 2005 déjà était le sujet d'une pétition d'habitantes et habitants du quartier de Saint-Jean qui s'interrogeaient sur de possibles augmentations d'élèves en lien avec une sous-planification à long terme des besoins en cycles d'orientation, ainsi que sur ses conséquences sur le tissu social du quartier¹.

Or, au-delà de la question de l'impact sur le quartier, la question de la dotation en ressources socio-éducatives dans les cycles d'orientation « XXL »² est, elle, bien réelle. Dans la bouche d'une représentante des parents citée dans l'article de la Tribune de Genève du 24.05.2025³, on pouvait ainsi lire la crainte que l'augmentation significative en effectif notamment au cycle de Cayla ne soit pas suivie d'un ajustement des postes de psychologues ou conseillères et conseillers en orientation, ajustement dont l'évidence même n'a pourtant pas à être explicitée. La question de la dotation en postes d'infirmières et infirmiers scolaires, qui peuvent parfois également servir de relai – potentiellement plus bas seuil – pour des problématiques de mal-être de l'élève, est aussi à soulever. Nous traversons une époque où la santé mentale de nos jeunes devient de plus en plus

¹ <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/P01397A.pdf>

² <https://www.tdg.ch/geneve-vers-des-cycles-dorientation-xxl-303566797008>

³ <https://www.tdg.ch/geneve-vers-des-cycles-dorientation-xxl-303566797008>

fragilisée par les multiples crises en cours, et sa prise en charge précoce au niveau scolaire est un élément essentiel.

Mes questions sont donc les suivantes :

- *Dans les cycles d'orientation dont les effectifs vont être augmentés d'ici à 2027⁴, quelles vont être les dotations en postes de psychologues, infirmières et infirmiers scolaires et conseillères et conseillers en orientation ?*
- *De manière plus générale, quelle est la vision du Conseil d'Etat en termes de planification de la construction de nouveaux cycles d'orientation sur le territoire cantonal, ainsi que le nombre jugé soutenable d'élèves par cycle ? Notamment, concernant le nouveau quartier Praille-Acacias-Vernets, accueillera-t-il bel et bien un⁵, voire plusieurs cycles d'orientation en son sein pour pallier à la fois la situation actuelle déjà sous tension et l'arrivée de nouveaux habitants dans le futur quartier ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Au fil des années, et en raison des retards de mise à disposition de bâtiments neufs pour le secondaire I, il a fallu étendre la capacité d'accueil de plusieurs bâtiments avec des extensions. Celles-ci consistent au départ essentiellement en l'ajout de pavillons, et reposent actuellement plutôt sur des surélévations, comme ce sera le cas pour 6 cycles d'orientation (CO) mentionnés ci-après.

⁴ https://www.ge.ch/document/communique-hebdomadaire-du-conseil-etat-du-21-mai-2025?actId=%7EaDsyd9PMWIpC-RPVuajtUi6DB0YEt25vGvqYLI09lrCqn0XVDpKHnDB3RTmm29K34hKsVLoif-6yLjoFAMLAociNX-DNiLfmm6L03jCimBejd_Oucg_iGSO%3D%3D&actCampaignType=CAMPAIGN_MAIL&actSource=508622

⁵ <https://www.20min.ch/fr/story/un-nouveau-cycle-dorientation-pourrait-voir-le-jour-555732165892>

Lorsque l'établissement scolaire s'approche d'une population de 900 élèves, ce qui va se produire dans plusieurs CO ces prochaines rentrées, les paramètres de gestion des flux d'élèves changent, les frictions peuvent augmenter de même que le taux de sollicitation de différents personnels, notamment les secrétariats, les infirmeries, et les équipes médico-psychologiques (principalement les psychologues et les conseillères sociales et conseillers sociaux).

C'est précisément pour accompagner cette évolution et obtenir des ressources dans les métiers précités qu'une demande de crédit supplémentaire de 1 138 328 francs a été déposée auprès de la commission des finances. Cette demande de crédit supplémentaire a été approuvée le 25 juin 2025. Un total de 31,6 équivalents temps plein (ETP) devrait être déployé à terme, dont 20,6 ETP dès la rentrée 2025.

Au niveau des bâtiments, le Conseil d'Etat prévoit la construction de 2 établissements du CO : l'un à Balexert, l'autre à Bernex. La mise en service du premier était prévue pour 2024, celle du second pour 2028. Or, ces bâtiments ne seront pas livrés avant 2031, voire 2036 pour celui prévu sur le site de Balexert, en lien avec la problématique du relogement du pôle football du Servette FC. Cette situation est induite par des recours.

Par ailleurs, des études sont en cours pour identifier des parcelles pour accueillir la construction d'un établissement du CO dans le quartier Praille-Acacias-Vernets. Le projet est à un stade trop prématuré pour donner plus de détails.

Les difficultés que rencontrent ces nouveaux projets ont nécessité un plan d'urgence visant à réaliser des surélévations sur 6 établissements existants et d'ajouter un pavillon à un septième. A savoir :

- août 2025 : mise en service d'une surélévation au CO de Sécheron;
- janvier 2026 : mise en service d'une surélévation au CO de la Golette, ainsi que d'un pavillon au CO de Cayla;
- juillet 2026 : mise en service de surélévations au CO des Colombières, au CO du Foron et au CO de la Gradelle;
- juillet 2027 : mise en service d'une surélévation au CO de l'Aubépine.

Les ressources en personnel seront réparties au mieux entre les différents établissements en tenant compte de leur situation spécifique, ainsi que de l'évolution de leur effectif, évolution liée notamment à l'ouverture de ces extensions.

En conclusion le Conseil d'Etat réitère son souci d'offrir de bonnes conditions d'apprentissage aux élèves du CO et de soigner le climat scolaire des établissements. Dans cet objectif, les ressources supplémentaires accordées par la commission des finances permettront d'assurer un encadrement adéquat des élèves dans les établissements dont le nombre d'élèves est amené à augmenter, en attendant que de nouveaux établissements soient mis en service.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :

Thierry APOTHÉLOZ